

Comment LMH réévalue vos acomptes de charges locatives ?

Tous les mois LMH provisionne des acomptes de charges qui sont régularisés 1 fois par an.

Les acomptes de charges 2025 sont liés à votre dernière régularisation des charges 2023, majorée de l'évolution des tarifs des contrats d'entretien et des « quantités » consommées, et minorée de l'évolution connue des coûts de l'énergie en 2024 (évolution des coûts de l'énergie à la baisse).

Que dois-je faire en cas de difficultés de paiement ?

Des modalités peuvent vous être accordées.

Nous vous recommandons de prendre rapidement contact avec votre Chargé(e) de Gestion Locative via le service clients au **09 70 249 249** du lundi au vendredi de 8 h à 17 h et par mail : **clients@lmh.fr**

Un rendez-vous vous sera proposé en fonction de votre situation, et ce afin d'envisager des solutions amiables.

Nous pouvons également vous diriger vers des partenaires associatifs sociaux.

RÉVISION DES ACOMPTES DE CHARGES 2025



LE BAILLEUR SOCIAL DE LA MEL

LILLE MÉTROPOLE HABITAT
OPH DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
425, Boulevard Gambetta - 59200 TOURCOING
09 70 249 249 - clients@lmh.fr
www.lmh.fr

**COMPRENDRE
MES ACOMPTES
DE CHARGES
LOCATIVES**



LE BAILLEUR SOCIAL DE LA MEL

COMPRENDRE LES RÉVISIONS D'ACOMPTES DE CHARGES SUR MON AVIS D'ÉCHÉANCE

Exemple d'avis d'échéance type, les montants sont fictifs.

1 Charges générales

À compter de l'avis d'échéance de janvier 2025, LMH modifie le **montant de vos acomptes mensuels** intitulés "**charges générales**", "**chauffage**" et "**eau**".

Ceci dans l'objectif de **réduire au maximum le montant de votre régularisation annuelle** qui interviendra en 2026.

Ces ajustements se font sur la base des dépenses de la régularisation des charges de l'année 2023, conformes à votre consommation ou à votre part de dépense pour un service.

Ces acomptes constituent **une provision de charges pour l'année 2025**.

2 Chauffage

L'évolution de votre acompte prend en considération **l'évolution du coût des énergies**. Il tient également compte de **votre consommation réelle** si votre logement était équipé de répartiteurs en 2023.

3 Eau

Le montant de l'acompte est **calculé sur vos consommations réelles** de l'année 2023. Il est ensuite **revalorisé selon le prix du m³ d'eau froide et d'eau chaude**.

En cas d'évolution de votre consommation d'eau, l'acompte de charges peut être ajusté en cours d'année à votre demande.

Pour les résidences en copropriété,

les **acomptes de charges seront révisés** à l'issue de l'assemblée générale annuelle de votre résidence.

LMH
LE BAILLEUR SOCIAL DE LA MEL

425 Boulevard Gambetta CS 40453 - 59338 TOURCOING CEDEX
RCS LILLE METROPOLE 433 782 509
N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR30413782509

Nous contacter
 clients@lmh.fr
 09 70 249 249 appel non surtaxé
Du lundi au vendredi de 8 h à 18 h

AVIS D'ÉCHÉANCE
(XX/XX - XXX/XXXX) - XXXX - 1/1 - XXXX - XXXX- XX- XXXX
M MME XXXX
ETR XXX PORTE : XX
XX RUE XXX BAT X
59XXX XXXX

SONT EXONERÉES DE LA TVA LES LOCATIONS DES LOCAUX NUS À L'EXCEPTION DES PARKINGS, OBJETS DE BAUX INDÉPENDANTS (ART 200 2° DU CGI), LES LOCATIONS MEUBLÉES (ART 200 4° DU CGI) ET SOUS RÉSERVE DE L'OPTION (ART 200 2° DU MÊME CODE) POUR LES LOCAUX PROFESSIONNELS.

DETAIL (historique au verso)	MONTANT HT	TAXE	MONTANT TAXE	MONTANT TTC
1 L'acompte 000081 01/01/2024 AU 31/01/2024				
2 P XXX n° porte XX XXXX				
Loyer Logement	268,90			268,90
Provision Charges Gén.	55,91			55,91
Provision Chauffage	81,25			81,25
Provision Eau	34,98			34,98
TOTAL Logement				441,04
Total de l'échéance				441,04
Solde antérieur				235,46
TOTAL PRELEVE : 15/02/2024				676,50
A payer avant le : 07/02/2024 (Hors prélèvement)				0,00